



Violences contre les profs : les chiffres chocs

L'école n'a rien d'un sanctuaire. Jeudi, un enseignant de maternelle a été roué de coups par un parent à Toulouse. Un proviseur adjoint a été brutalement poussé dans les escaliers par un élève à Besançon. Et, la semaine dernière, un instituteur visé par la plainte d'une mère de famille s'est pendu dans le Val-d'Oise. Cinq mois après l'agression d'une professeure au moyen d'une arme factice à Créteil, les violences continuent. Et les mesures promises par le gouvernement se font attendre.

Le baromètre de la Fédération des autonomes de solidarité laïque (FAS) – un réseau militant assurant la protection des personnels de l'Éducation – dresse tous les ans un état des lieux du climat scolaire. À partir des quelque 4 900 dossiers de protection juridique ouverts pendant l'année scolaire 2017-2018, l'association dévoile la typologie des principaux litiges auxquels ont été confrontés ses 480 000 adhérents (près de 50 % des enseignants). Premier constat : leur nombre a augmenté de 7 %. Mais les agressions physiques restent ultra-minoritaires : moins de 6 % des dossiers. « On ne peut pas présenter l'école comme un lieu d'insécurité permanente! », explique Vincent Bouba, le

EXCLUSIF Selon le baromètre de la FAS, le nombre d'incidents dénoncés par les enseignants a augmenté l'an dernier

INCIVILITÉS Menaces et insultes, proférées par les élèves mais aussi par leurs parents, minent le climat scolaire

secrétaire général de la FAS. Comme à chaque étude, les deux tiers des litiges relèvent de la diffamation, des insultes et des menaces. « *Ce qui mine le moral des enseignants, assure le responsable, ce sont les incivilités, les petites violences répétées. Il ne faut pas les minimiser.* »

Livrés en pâture sur Facebook

Cette année, le nombre de conflits liés à Internet se stabilise. Mais les attaques ne sont plus forcément anonymes. Les internautes n'hésitent plus à s'afficher sur Facebook et à livrer en pâture le nom du professeur incriminé. Signe des temps, les enseignants se retrouvent aussi entraînés dans des conflits familiaux. Une mère peut demander, par exemple, une attestation pour obtenir la garde de ses enfants dans le cadre d'un divorce. « On conseille

Baromètre climat scolaire 2017-2018





de ne pas prendre parti », glisse Vincent Bouba. Les litiges liés à l'accueil des élèves en situation de handicap augmentent aussi légèrement. « La loi de 2005 garantit l'accès à l'école pour tous les enfants, ce qui est formidable, estime-t-il. Mais les instituteurs ne disposent pas toujours de moyens suffisants pour réussir leur inclusion, ce qui peut générer des conflits avec les parents. »

En cas de tensions, les professeurs se sentent souvent bien seuls. « Le succès du hashtag #pasdevague ne nous a pas surpris, explique-t-on à la FAS. Les enseignants en difficulté hésitent à en parler à leur hiérarchie : ils ont peut-être le sentiment d'être en échec. Ils préfèrent se confier aux collègues de l'association. » Les bénévoles reçoivent ainsi près de 5 000 appels par an. Parfois, il s'agit juste de se renseigner. « J'ai une sortie scolaire demain avec mes 25 élèves, dit un prof. L'un d'eux me pose énormément de problèmes. Ai-je le droit de ne pas l'emmener ? »

Le baromètre permet aussi d'identifier les personnels les plus visés. Sans surprise, les enseignants – le gros bataillon de l'Éducation nationale – représentent 67,5 % des dossiers ouverts l'an passé. Les professeurs d'EPS sont comptabilisés à part (2 % des litiges). Une

discipline à risques : certains les accusent de voyeurisme, de défaut de surveillance, etc. L'étude montre aussi que les personnels de direction sont quatre fois plus exposés que les professeurs. « Parce qu'ils symbolisent l'école, ils se retrouvent en première ligne », décrypte le secrétaire général de la FAS.

Un pic d'agressions à la veille des vacances

Souvent, les agresseurs sont des élèves (22 %) ou les responsables légaux des enfants (55 %) – surtout dans le premier degré. Vincent Bouba souligne une tendance à réagir plus vite, « à se faire justice soi-même ». L'avis du conseil de classe ne convient pas ? Un père mécontent va désormais attendre le professeur principal à la sortie du collège, il ne prend plus rendez-vous avec le chef d'établissement.

Comment réagir, côté enseignant ? Les militants de l'association conseillent en général de ne pas se précipiter devant les tribunaux (5 % des dossiers seulement). Bien souvent, il suffit d'engager une procédure disciplinaire contre l'élève. Ou d'adresser aux parents un rappel à la loi : un outrage à un professeur est puni de six mois d'emprisonnement et 7 500 euros d'amende. En géné-

ral, le nombre de litiges atteint des pics à la veille des vacances scolaires, quand la fatigue s'accumule. Un peu de recul permet parfois de renouer le dialogue.

Le gouvernement a promis un plan ambitieux pour lutter contre les violences à l'école. Jean-Michel Blanquer, le ministre de l'Éducation, a déjà fait quelques annonces : un registre répertoriant les incidents dans chaque établissement, une procédure simplifiée pour les conseils de discipline, etc. D'autres mesures, évoquées dans un rapport remis fin janvier, semblent encore en débat : possibilité de mettre en jeu la responsabilité financière des auteurs de dégradation, création de 13 internats tremplins (un par académie) pour les élèves de collèges et lycées qui en sont à leur deuxième exclusion, etc.

À la FAS, on insiste sur la nécessité d'avoir des équipes éducatives stables, soudées et bien formées : « Sinon, pas de solution miracle. » La fédération dispense d'ailleurs des formations – sur la responsabilité civile et pénale, les relations enseignants-parents, le risque numérique – à près de 10 000 professeurs chaque année. Il est peut-être temps de passer à une autre échelle. ●

MARIE QUENET

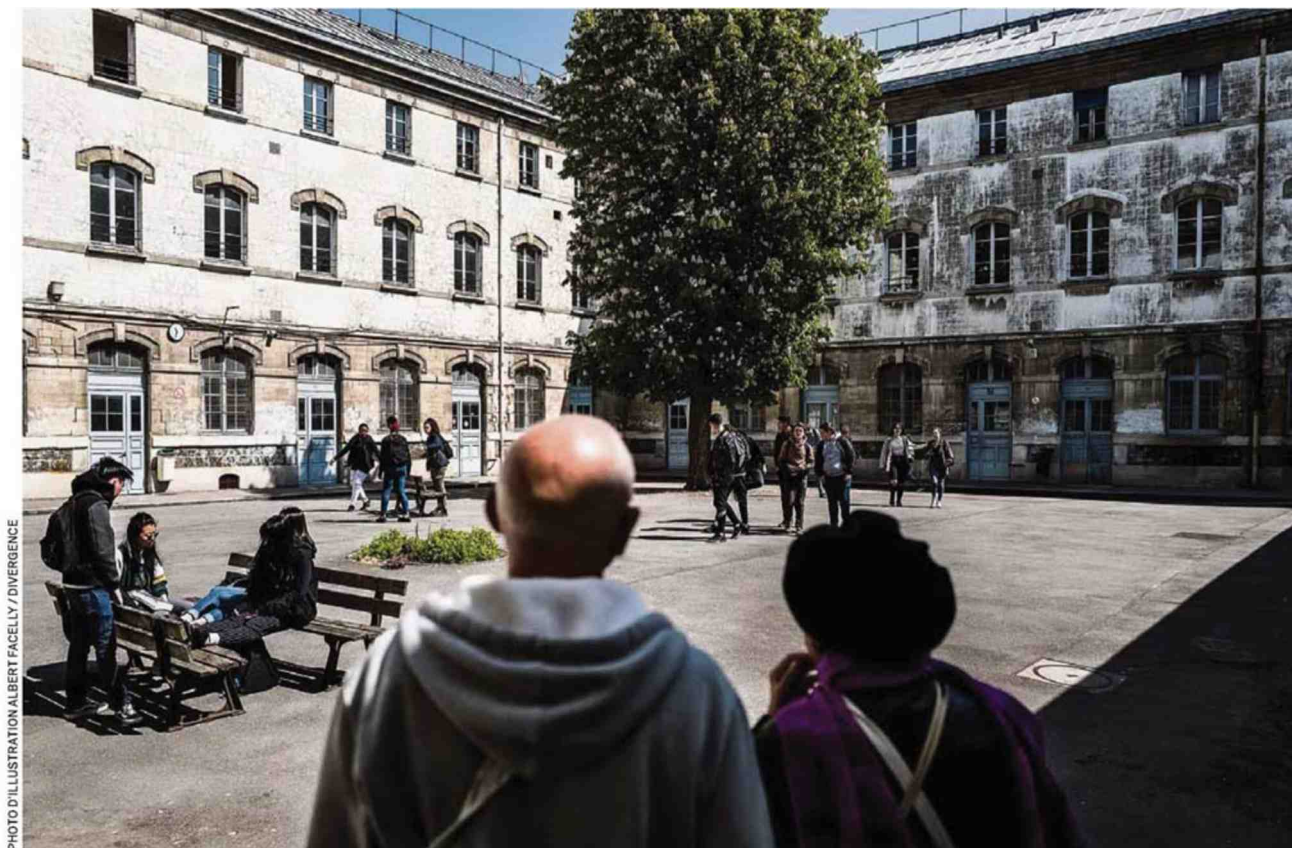


PHOTO D'ILLUSTRATION ALBERT FACELY / DIVERGENCE